



---

## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Rosemère, qu'une séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le 10 juillet 2023 à 19h 30, en la salle du Conseil située au 100, rue Charbonneau à Rosemère, pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure (implantation d'une aire de stationnement) – 180 rue William, lot : 2 777 487**

**Nature :** **Implantation d'une aire de stationnement.**

**Effet :** Permettre une aire de stationnement à 0 mètre de la ligne latérale de terrain, alors que l'article 102 du *Règlement de zonage no 801* prévoit que l'aire de stationnement doit être localisée à au moins 1 mètre des lignes de terrain latérales.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à Rosemère, ce 22 juin 2023.

Mme Jean-François Gauthier, MBA  
Directeur des Services juridiques et greffier

---